

L'analyse Sienna Gestion

DONNÉES AU 29/09/2023

" La der des ders ? "

BANQUES CENTRALES

+0,25 % ! La décision du 14/09 de la BCE est malgré tout une demi-surprise, tant était partagé le marché sur les conclusions de ce meeting. Nous devons retenir que l'institution a revu ses prévisions d'inflation à la hausse pour 2024 (à 3,2 %) ce qui signifie qu'elle devra conserver ses niveaux de taux actuels durant une période prolongée. La sémantique de la BCE a d'ailleurs évolué en ce sens : " *the Governing Council considers that the key ECB interest rates have reached levels that...* "

MOUVEMENTS DE COURBES

Le taux de swap ESTER 1 an est passé de 3,72 % à 3,89 %. Le taux terminal est dorénavant attendu sur des niveaux proches de 3,90 % (vs 3,77 % le mois précédent). La question à se poser maintenant est jusqu'à quand la BCE devra maintenir ses taux aux niveaux actuels. A noter également l'évocation d'une possible accélération du remboursement du programme APP à partir du T1 2024.

NIVEAUX DE SPREADS BANCAIRES

+ 0,07 % sur le 3 mois, + 0,14 % sur le 6 mois, + 0,28 % sur le 1 an. Les spreads ont légèrement baissé sur la période. Malgré les hausses de taux et la baisse progressive du bilan de la banque, les primes de risques sur le court ont tendance à se réduire légèrement.

POLITIQUE DE GESTION

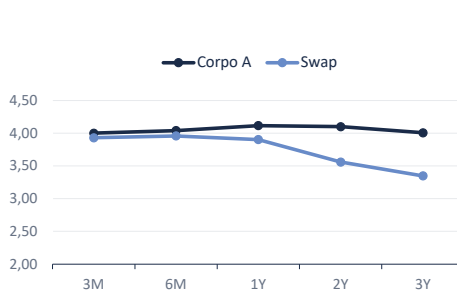
Nous avons continué à investir principalement sur des titres à taux variables notés A1 et plus accessoirement à taux fixes sur les maturités inférieures à 3 mois sur ceux notés A2. La WAM moyenne est proche de 13 jours et la WAL de 171 jours. Opérations représentatives : Bank of Montreal 10/09/24 ESTER + 0,29 %, THALES 15/12/23 3,988 %. Le rendement courant continue sa progression : 3,97 %. Nous allons commencer à réinvestir les tombées sur des échéances longues à taux fixes.

TAUX INTERBANCAIRES

	août-23	sept-23	Variation
Taux dépôt BCE	3,75	4,00	0,25
Estr	3,65	3,88	0,23
Swap Estr 3	3,74	3,93	0,19
Swap Estr 12	3,72	3,90	0,17
Euribor 3	3,80	3,95	0,16
Euribor 12	4,10	4,23	0,13
Taux corpo 3m	3,91	4,00	0,09
Taux bancaire 12m	4,03	4,18	0,15
Spread bancaires 12m vs Estr	0,31	0,28	-0,02

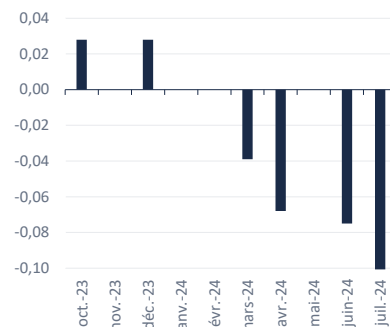
Source : Bloomberg

CORPO VS SWAP



Source : Bloomberg

ANTICIPATIONS VARIATIONS TAUX BCE



PERFORMANCES ET RENDEMENTS

	WAM ⁽¹⁾	WAL ⁽²⁾	Rating Moyen ⁽³⁾	Month to date	Year to date	Rendements courants (nets)
Sienna Monétaire ISR (part I)	13	171	A1	0,32%	2,38%	3,97%
Bench Sienna Monétaire ISR (ESTR)				0,30%	2,27%	3,90%
Sienna Court Terme ISR (part P)	211	358	A-	0,17%	2,07%	4,11%
Bench Sienna Court Terme ISR				0,14%	1,89%	3,84%
Sienna Trésorerie Plus	195	358	A2	0,56%	2,82%	6,20%
Bench Sienna Trésorerie Plus				0,30%	2,27%	3,90%

Source : Sienna Gestion

Les performances affichées sont nettes de frais de gestion et n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Ces frais de souscription ne sont pas acquis par la société de gestion et sont versés au distributeur.

(1) WAM (ou maturité moyenne pondérée) : estimation de la sensibilité d'un fonds monétaire face à l'évolution des taux. Plus elle est courte, plus le portefeuille est protégé contre les variations de taux.
 (2) WAL (ou durée de vie moyenne pondérée) : moyenne pondérée du temps restant jusqu'à la maturité de l'instrument, considérant que la maturité est l'instant où le capital devra être remboursé en totalité.
 (3) Le rating moyen ou facteur de notation moyen pondéré (WARF) est une mesure utilisée par les sociétés de notation pour indiquer la qualité de crédit d'un portefeuille. Cette mesure regroupe les notations de crédit des avoirs du portefeuille en une seule notation. Les ratings moyens sont le plus souvent calculés pour les obligations adossées à des créances.

La sélection Taux Sienna Gestion

DURÉE MINIMUM
DE PLACEMENT
RECOMMANDÉE

INDICATEUR DE RISQUE ⁽³⁾

SIENNA MONÉTAIRE ISR ⁽¹⁾



ISIN : FR0012008688 (part I) | Date de création du fonds : 18/02/2003

Un fonds monétaire qui privilégie la maîtrise du risque de crédit et la liquidité des placements. Il permet un rendement proche de l'ESTR en investissant sur des émetteurs bénéficiant d'une forte solvabilité avec un profil ISR.

SIENNA COURT TERME ISR ⁽²⁾

ISIN : FR0010970095 (part P) | Date de création du fonds : 17/11/1986

Un fonds obligataire court terme à faible durée ayant pour objectif de procurer une performance supérieure à celle du marché monétaire en profitant des primes obligataires, et d'optimiser une trésorerie moyen terme.

SIENNA TRÉSORERIE PLUS

ISIN : FR001400EBN2 (part A) | Date de création du fonds : 27/12/2022

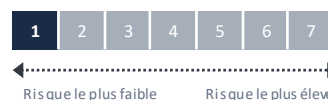
Un fonds de financement spécialisé (FFS) innovant combinant des actifs traditionnels « court terme » et des actifs de « dette privée ».

3 MOIS



CLASSIFICATION SFDR ⁽⁴⁾ ARTICLE 8

6 MOIS



CLASSIFICATION SFDR ⁽⁴⁾ ARTICLE 8

12 MOIS



CLASSIFICATION SFDR ⁽⁴⁾ ARTICLE 6

(1) Le **Label ISR** est un label français créé en 2016 par le ministère de l'Économie et des Finances. Attribué au terme d'un processus strict de labellisation mené par des organismes indépendants, il constitue un repère unique pour les épargnants souhaitant participer à une économie plus durable. Plus d'informations : www.lelabelisr.fr (2) Le fonds ne bénéficie pas du Label ISR gouvernemental. (3) L'**indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator)** est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital. (4) **SFDR** : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables. **Article 8** : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. **Article 6** : Produit financier qui ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et qui n'a pas d'objectif d'investissement durable.

PRINCIPAUX RISQUES : risque de perte en capital, risque lié à l'investissement durable (risque de durabilité), risque de taux, risque de liquidité, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de liquidité lié au délai de règlement des titres sous-jacents détenus. La liste complète et définitions des risques sont disponibles dans les Règlements/Prospectus des fonds, consultables sur notre site internet www.sienna-gestion.com.

Achévé de rédiger par les équipes de Sienna Gestion le 02/10/2023

Contacts

Pierre-Antoine NONOTTE-VARLY
Directeur du Développement
06 17 15 18 85
pa.nonotte-varly@sienna-im.com

Aleksander VIDAKOVIC
Chargé de Relations Investisseurs
06 61 38 34 42
aleksander.vidakovic@sienna-im.com



sienna-im.com



sienna-gestion.com



[linkedin.com/
company/
sienna-gestion](https://www.linkedin.com/company/sienna-gestion)

IZNES

Souscrire à l'aide de la
plateforme de blockchain
Iznes, sans intermédiaire
et de manière sécurisée

AVERTISSEMENT : Cette communication publicitaire est destinée exclusivement à la présentation des Organismes de Placement Collectif (OPC) et/ou FCPE gérés par SIENNA GESTION et ne contient aucune information d'ordre contractuel. Pour les fonds Sienna Trésorerie Plus, ce document est strictement réservé aux investisseurs professionnels au sens de la Directive Européenne MIF II 2014/65/UE agissant pour compte propre. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du DIC PRIIPs et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. La référence à certaines valeurs ou instruments financiers est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans les portefeuilles des fonds SIENNA GESTION. Elle n'a pas pour objectif de promouvoir l'investissement en direct dans ces instruments, et ne constitue pas un conseil en investissement. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. SIENNA GESTION, membre du groupe SIENNA INVESTMENT MANAGERS, société de gestion agréée par l'AMF, assure la gestion des FCPE (Fonds communs de placement entreprise) disponibles en épargne salariale, d'OPCVM, de FIVG et des mandats institutionnels ainsi que l'ensemble des prestations financières qui leur sont liées. Les OPC gérés par SIENNA GESTION ne sont pas destinés aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que cette expression est définie par l'U.S. Securities Act 1933.



SIENNA GESTION | Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z | Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com